

Critères de sélection des équipes internationales

2019-20

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Information générale | 3 |
| 2 | Critères d'admissibilité | 4 |
| 3 | Critères et directives de sélection | 5 |
| 4 | Critères de sélection de la coupe du monde | 6 |
| 5 | Championnats du monde juniors/U23 2020 (JR/U23) – 16 février au 8 mars 2020 | 8 |
| 6 | Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Lausanne, Suisse | 9 |
| | Processus de sélection et classement, substituts | 10 |
| 7 | Série de la coupe continentale FIS (COC) | 11 |
| 8 | Annexe A - Définitions | 11 |
| | Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures | 11 |
| 9 | Annexe B - Compétitions de coupe du monde | 11 |
| 10 | Annexe C - Championnats du monde juniors/U23 | 12 |

1 Information générale

1. Le présent document détermine les critères utilisés par Nordiq Canada (NC) pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.
2. Ce document respecte le document 2.1.3 de NC [Politiques et procédures pour la sélection, la nomination et l'annonce de l'équipe nationale](#).
3. Un comité de sélection sera nommé et présidé par le directeur de la haute performance (DHP) de NC pour les compétitions des équipes de développement (JR/U23/JOJ).
4. La sélection des équipes de coupe du monde et des championnats du monde sénior sera effectuée par le DHP selon les recommandations des entraîneurs de l'ÉNS.
5. Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la [politique d'appel et de résolution des différends de NC](#). Lorsque le temps est un facteur critique (p. ex., en cas de départ imminent pour un voyage), la procédure simplifiée de résolution des différends peut être utilisée.
6. NC se réserve le droit de modifier le présent document avant la date de sélection dans les conditions suivantes : en cas d'ajout d'information par des parties externes et pour corriger, clarifier ou amender des incohérences, des erreurs ou des omissions dans les critères. NC publiera les critères modifiés par les mêmes moyens et aux mêmes endroits que lors de la publication des critères originaux. NC décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une modification.
7. Cette politique n'oblige pas NC à sélectionner le nombre maximal d'athlètes pour de combler les places de quota allouées.
8. L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez contacter le DHP pour toute clarification concernant le contenu de ce document.
9. Une sélection conformément aux critères du présent document ne qualifie pas un athlète pour une participation à une quelconque compétition de la FIS si celui-ci ne satisfait pas les critères d'éligibilité ou si son classement est inférieur à un autre athlète et que les places de quota sont comblées.
10. Si un athlète qualifié est inéligible ou incapable de participer, le DHP peut choisir le prochain athlète qualifié pour combler sa place.
11. Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d'éligibilité n'auront pas été vérifiées par NC. Les athlètes sélectionnés pour une équipe seront avisés par NC. L'équipe officielle sera annoncée par NC lorsque toutes les vérifications auront eu lieu.

2 Critères d'admissibilité

1. Les athlètes doivent être membres en règle¹ de NC, détenir un passeport canadien, une licence de course de NC et une licence valide de la FIS.
2. Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés. Les normes de base de la FIS pour les compétitions de coupe du monde se trouvent sur le [site Web de la FIS](#).
3. Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent démontrer leur capacité à compétitionner selon les critères suivants:
 - a. Santé optimale et capacité de voyager selon un examen par un médecin approuvé par NC et le personnel de soutien de l'ÉSI ou le médecin de famille.
 - b. Pour être admissible à une compétition, un athlète doit être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu.
 - c. Un niveau de performance démontré au cours de la saison d'entraînement indiquant que l'athlète peut continuer à performer au niveau qui lui a permis d'être sélectionné pour la compétition concernée. Cette évaluation sera effectuée par les entraîneurs de l'ÉNS et le DHP.
4. Retrait de la compétition (pour des raisons de santé, force majeure):
 - a. Un athlète qui commence une compétition est considéré en santé et capable d'y participer.
 - b. Si un athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour demander la permission et expliquer le raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis au DHP dans l'heure précédant ou suivant la course.
 - c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic, signés par un médecin agréé, doivent être soumis dans les 48 heures précédant le début de l'épreuve de sélection.
 - d. NC se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
 - e. L'approbation du retrait de la compétition sera évaluée par l'organe de sélection de la compétition.

¹ Aucun paiement dû à NC, la division, le groupe d'entraînement ou le club. Adhésion au club et licence à jour.

- f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives les plus récentes de la saison de compétition en cours appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il avait été en état de participer.
- g. Les soumissions de retrait de compétition approuvées seront classées parmi les nominations subjectives. S'il n'y a pas de nomination subjective, elles seront classées par rapport au dernier athlète qualifié de manière objective selon les données comparatives les plus récentes.
- h. La soumission ou l'approbation d'un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

3 Critères et directives de sélection

1. Seules les compétitions de premier niveau et celles indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.
2. À moins d'indication contraire dans les critères de sélection spécifiques à une compétition, en cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le nombre de classements en 1^{re} place, puis le nombre de classements en 2^e place, etc. lors des compétitions de sélection. Si l'égalité persiste, le comité de sélection ou le DHP prendra la décision finale.
3. Modifications et circonstances imprévues: En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de NC qui empêchent le comité de sélection de mettre en œuvre les présentes procédures de sélection de manière équitable et objective, le DHP se réserve le droit d'amender ce document à sa discrétion pour assurer la sélection des meilleures équipes possible pour le calendrier de compétitions internationales. Le DHP aura l'entière discrétion de régler la question en suivant un processus équitable et raisonnable selon les éléments pertinents et les circonstances. Les modifications apportées à ce document seront communiquées directement à la communauté de ski aussitôt que possible.
4. La taille de l'équipe dépend des quotas de CM de la FIS et des épreuves, de l'éligibilité des athlètes, du personnel qualifié disponible pour soutenir l'équipe et du budget.
5. Les frais de voyage sont une estimation et sont sujets à changement.

4 Critères de sélection de la coupe du monde

Le statut d'équipe de coupe du monde ne comprend pas un financement complet de la part de NC, à l'exception des athlètes du groupe rouge de la CM.

Sous réserve des places de quota, les athlètes éligibles sont sélectionnées en ordre de priorité selon les critères de sélection de la compétition. REMARQUE : Les soumissions de retrait de compétition seront classées conformément à la section 2.4.

Le DHP a le droit de sélectionner un athlète qui offre des performances exceptionnelles² par rapport à une profondeur de bassin international sur une équipe de CM. Ceci sera en plus de la taille de l'équipe.

La taille de l'équipe comprend les meneurs de COC.

1. **Coupe du monde - Période 1 (3 au 23 décembre 2019 - Davos, Planica)**

Frais du voyage : Environ 5800 \$, meneur du COC 2000 \$

- i. Athlètes avec un résultat au top 30 en 2018-2019
- ii. Meneurs de COC général 2018-2019

2. **Coupe du monde - Période 3 (2 janvier au 10 février 2020 - Dresden, course FIS, Oberstorf, Falun - course de sprint)**

Frais du voyage : Environ 4700 \$, meneur du COC 2000 \$

Taille de l'équipe : 4 hommes, 4 femmes

- a. Top 30 en CM de la P1
- b. Meneurs généraux du COC
- c. Les hommes et les femmes ayant les meilleures positions sur un classement des 2 meilleures courses de sprint sur 4 en utilisant le système de pointage Haywood NorAm de Canmore et Nakkertok NorAm.
 - *Les résultats de finale et les résultats de qualification seront considérés comme des courses séparées (pour un total de 4 courses) avec l'allocation des points NorAm en conséquence.*
 - *Les égalités seront brisées par le résultat de la qualification au sprint en pas de patin à Canmore.*
 - *Les places disponibles seront allouées aux athlètes suivants au classement.*

² Soutenu pour les pointages de la FIS qui indiquent une compétitivité de top 30 à une CM.

3. Coupe du monde - Période 4 (4 au 25 février 2020 - Falun - course de distance et tour Scando)

Frais du voyage : Environ 4700 \$, meneur du COC 2000 \$

Taille de l'équipe : 4 hommes, 4 femmes

- a. 1 top 20 ou 2 top 30 en CM en 2019-2020
- b. Meneurs généraux du COC
- c. Les hommes et les femmes ayant la meilleure position sur un classement des 2 meilleures courses sur 3 au NorAm Mont-Saint-Anne (31 janvier au 2 février 2020) selon le système de pointage Haywood NorAm.
 - *Le classement de sprint inclut les pointages combinés de la qualification (50 %) et de la finale (50 %).*
 - *Les égalités seront brisées par le meilleur classement de la 3e course.*
 - *Les places disponibles seront allouées aux athlètes suivants au classement.*

4. Coupe du monde - Tour de sprint (11 au 18 mars 2020 - Québec, Minneapolis)

Frais du voyage : À déterminer

Taille de l'équipe : À déterminer

- a. Top 30 en CM en 2019-2020
- b. Athlètes qualifiés pour la CM P3
- c. Top 30 JR/U23 en sprint en 2019-2020
- d. Meneurs du COC
- e. Les hommes et les femmes ayant le meilleur classement à la course de sprint au NorAm Mont-Saint-Anne selon le système de pointage Haywood NorAm avec les résultats combinés des qualifications et des finales.
 - *Le classement de sprint inclut les pointages combinés de la qualification (50 %) et de la finale (50 %).*
 - *Les égalités seront brisées par le meilleur résultat en finale.*
 - *Les places disponibles seront allouées aux athlètes suivants au classement.*

5. Finale de coupe du monde (20 au 22 mars 2020 - Canmore)

Frais du voyage : À déterminer

Taille de l'équipe : À déterminer

- a. Athlètes qualifiés pour la CM P4

- b. Athlètes avec un résultat au top 30 en CM en 2019-2020
- c. Athlètes avec des résultats en course de distance au top 30 JR/U23 en 2020
- d. Meneurs du COC
- e. Meilleur homme et meilleure femme à la course de pas de patin départ de masse Open au NorAm Mont-Saint-Anne
- f. Meilleur homme et meilleure femme à la course classique individuelle Open au NorAm Mont-Saint-Anne

Les places de quota additionnelles seront allouées aux athlètes en 2e place du critère 5.d, puis 5.e. Le même processus sera répété avec la 3e place, la 4e place, etc., jusqu'à l'allocation de toutes les places de quota.

Il ne s'agit PAS d'un déroulement. La sélection se fait à travers les classements de course. Par exemple, si un athlète en 2e place est déjà qualifié, la place va à l'athlète en 2e place dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2e.

L'équipe de relais mixte sera déterminée par le DHP et les entraîneurs de l'ÉNS.

5 Championnats du monde juniors/U23 2020 (JR/U23) – 16 février au 8 mars 2020

Les athlètes doivent satisfaire à toutes les exigences de NC et de la compétition (section 2) avant d'être officiellement sélectionnés sur l'équipe.

Sous réserve des places de quota, les athlètes éligibles sont sélectionnées en ordre de priorité selon les critères de sélection indiqués. REMARQUE : Les soumissions de retrait de compétition seront classées conformément à la section 2.4.

1. Itinéraire

- Norvège pré-camp : 16 février 2020 (sujet à changer)
- Les chefs d'équipe seront nommés par le DHP de NC et auront la responsabilité de planifier les entraînements et les courses.

2. Taille de l'équipe

- Minimum de 5 athlètes par genre pour les championnats du monde junior
- Minimum de 4 athlètes par genre pour les championnats du monde U23
- La taille maximale de l'équipe est de 20 athlètes.
- Le quota de la FIS est un maximum de 4 départs par genre pour chacune des courses. Chaque athlète est garanti d'avoir au moins 1 départ aux championnats du monde.

- La sélection de l'équipe pour chacun des jours de compétition sera déterminée par l'entraîneur de l'équipe nationale de NC et approuvée par le DHP.

3. Frais du voyage

- Environ 3000 \$

4. Épreuves de sélection désignées - Mont-Saint-Anne (31 janvier au 2 février 2020)

- Premier homme et première femme U23 et premier homme et première femme JR au départ de masse en pas de patin
- Premier homme et première femme U23 et premier homme et première femme JR au sprint en pas de patin
- Premier homme et première femme U23 et premier homme et première femme JR à la course de distance classique

Les places de quota additionnelles seront allouées aux athlètes en 2e place du critère 4.a, 4.b, puis 4.c. Le même processus sera répété avec la 3e place, la 4e place, etc., jusqu'à l'obtention de la taille d'équipe minimale.

Il ne s'agit PAS d'un déroulement. La sélection se fait à travers les classements. Par exemple, si un athlète en 2e place est déjà qualifié, la place va à l'athlète en 2e place dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2e.

Le comité peut augmenter la taille de l'équipe des catégories Jr ou U23 seulement sur la recommandation du DHP en consultation avec les entraîneurs de l'ÉNS. La recommandation sera basée sur des raisons démontrées et convaincantes qu'une sélection soutient l'objectif de la compétition et le plan de HP à long terme de NC.

6 Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Lausanne, Suisse

<https://www.lausanne2020.sport/en/>

Les athlètes doivent satisfaire à toutes les exigences de NC et de la compétition (section 2) avant d'être officiellement sélectionnés sur l'équipe.

Sous réserve des places de quota, les athlètes éligibles sont sélectionnées en ordre de priorité selon les critères de sélection indiqués. REMARQUE : Les soumissions de retrait de la compétition ne seront PAS acceptées pour cette compétition.

1. Éligibilité des athlètes

Les athlètes doivent:

- Satisfaire aux exigences de la FIS. Voir le [système de qualification de la FIS](#).
- Être nés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2004

- Détenir une licence de la FIS avant la compétition
- Avoir le pointage FIS JOJ requis en sprint ou en distance pour participer à l'épreuve concernée. Les points FIS JOJ sont accumulés conformément aux [règlements de la FIS concernant les points FIS](#) pendant la période de qualification de JOJ du 1er juillet 2018 au 8 décembre 2019.
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'à la fin du mois de juin 2020.

2. Taille de l'équipe

L'équipe canadienne a un quota de 2 hommes et 2 femmes.

3. Frais du voyage

- Environ 1000 \$

4. Épreuve de sélection désignée - NorAm Canmore (Alberta), 6 au 8 décembre 2019

- a. L'homme et la femme ayant le meilleur pointage combiné de la finale de sprint libre et de l'épreuve de distance classique (5/10 km) selon le système de pointage NorAm. Les égalités seront brisées par le meilleur résultat individuel.

5. Itinéraire :

À déterminer

Chef d'équipe - À déterminer

Processus de sélection et classement, substituts

Le classement sera créé à partir des résultats de finale des athlètes canadiens aux épreuves de sprint et de distance en utilisant le système de pointage Haywood NorAm. Conformément au système de pointage NorAm, les listes seront compilées avec 100 points pour les meilleurs athlètes juniors masculin et féminin, etc.

Des substituts peuvent être sélectionnés si un athlète décline ou est incapable d'accepter sa nomination. Le classement sera utilisé pour déterminer les substituts. Les substituts doivent être approuvés par le comité de sélection des JOJ du Comité olympique canadien.

Maladie et blessure : Si un athlète qui satisfait aux critères de sélection se blesse ou tombe malade avant la fin de la période de qualification, NC fera évaluer son état de santé par un médecin et décidera si l'athlète peut toujours être sélectionné.

7 Série de la coupe continentale FIS (COC)

- Tous les renseignements concernant cette série de compétitions et son processus de sélection se trouvent dans les critères de sélection de la série de la coupe continentale FIS 2019-2020 (COC) (être lié lorsque finalisé).

8 Annexe A - Définitions

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures

1. Épreuves de distance : pour les présents critères de sélection, toute épreuve de plus de 2 km sera désignée comme une épreuve de distance. Ceci comprend les épreuves à départ individuel, les départs de masse, les poursuites ou les compétitions de skiathlon. Un athlète sélectionné ou identifié pour une épreuve de distance sera désigné comme un athlète de distance.
2. Épreuves de sprint : pour les présents critères de sélection, toute épreuve individuelle d'une distance de 2 km ou moins et toute épreuve d'équipe pour laquelle chaque étape est d'une distance de 2 km ou moins sera désignée comme une épreuve de sprint individuelle ou d'équipe. Un athlète sélectionné ou identifié pour une épreuve de sprint sera désigné comme un athlète de sprint. À moins d'indication contraire, toutes les références aux résultats de sprint dans les présents critères sont des résultats finaux.
3. Événements de sélection de premier niveau : catégorie d'événements servant à sélectionner l'équipe et à déterminer les normes des voyages. Se limite aux épreuves nationales et internationales sanctionnées par la FIS lors desquelles un pointage FIS peut être récolté.

9 Annexe B - Compétitions de coupe du monde

1. But
 - a) Permettre des départs de CM pour les athlètes qui ont atteint ou démontrent le potentiel d'atteindre les standards de performance individuelle et d'équipe déterminés comme indicateurs de succès pour les JOH 2026.
 - b) Permettre des départs de CM pour les athlètes en développement, selon les quotas de CM et le soutien disponible, qui ont démontré le potentiel de contribuer à la récolte de points du Canada pour la Coupe des nations en accumulant des points CM individuels et des points de relais dans les courses de CM pour lesquelles la sélection est effectuée.

2. Objectifs :

a) Épreuves individuelles

- Athlètes de l'ÉNS développement sénior :
 - Tous les athlètes marquent des points CM
 - 3 athlètes ayant au minimum un résultat dans le top 20 en CM
 - 2 athlètes ayant au minimum un résultat dans le top 15 en CM
- Athlètes de l'ÉNS développement junior :
 - minimum de 2 athlètes qui se qualifient pour un départ en CM

b) Classement de la Coupe des nations (pointages combinés des points individuels de CM et des épreuves d'équipe)

- Hommes : Top 8
- Femmes : Top 12

10 Annexe C - Championnats du monde juniors/U23

1. But

Offrir une expérience de compétition internationale aux athlètes junior et U23 du Canada qui ont le potentiel de participer aux compétitions de coupe du monde, de championnats du monde et des Jeux olympiques.

1. Objectifs

- a) Championnats du monde Jr - 2 hommes et 2 femmes dans le top 20; 2 hommes et 2 femmes dans le top 21-30; relais mixte top 8
- b) U23 - 2 hommes et 2 femmes dans le top 12; 2 hommes et 2 femmes dans le top 13-20